

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
ACADÉMIQUE
du 2 septembre 2021**

ORDRE DU JOUR : Actualités sur la situation sanitaire.

Représentants des organisations syndicales

ORGANISATION	Membres	Suppléants
FSU	M. Henri HOPPE	Mme Réane LEDOUX (secrétaire du CHSCTA)
UNSA EDUCATION	Mme Marie-Michèle TOUSSAINT M. Marc ADAINE	Mme Sandra PERRIN
FNEC FP FO		M. Mickaël P. SCHOLENT

Représentants de l'administration

Président
M. Pascal JAN Recteur

<i>Présents</i>	
Mme Mialy VIALLET	Secrétaire Générale d'Académie
Mme Corinne GAU	IA-DAASEN
Mme Marie-Michèle BARTY	IEN adjointe à la DAASEN
M. Jean-Philippe RODRIGUEZ	Secrétaire Général d'Académie Adjoint – DRRH
Mme Marie-Ange BILL	Adjointe au SGA DRH
Mme Sophie GROUGI	Directrice de cabinet du Recteur
M. Didier HENNEMANN	Directeur du pôle expertise et soutien
Mme Pascale FOULONGANI	Directrice du Service des affaires juridiques
Mme Nathalie SAINT-AIME	Conseillère mobilité carrière/Correspondante Handicap
Mme Catherine DELATTRE	Médecin conseillère technique
Mme Dominique BRIEU	Infirmière conseillère technique
Mme Virginie WALOSZEK	ISST
Mme Sophie THEAS	Conseillère de prévention académique

Le quorum étant atteint, Monsieur le Recteur ouvre la séance à 14H35.

Il remercie les personnes présentes pour ce CHSCTA exceptionnel et réaffirme son soutien à tous les personnels en cette période difficile.

SITUATION SANITAIRE

M. Le Recteur évoque la gravité de la situation sanitaire. La pression hospitalière est très importante, plus de la moitié des lits étant des « lits COVID ». Des soins et diagnostics font l'objet de prises en charge tardives et entraînent des décès supplémentaires.

La sous-vaccination aggrave la pression hospitalière.

Ainsi, la rentrée scolaire qui s'annonce sera très dégradée. Avec un taux de vaccination de 12,7% des 12/17 ans, ce qui est inférieur aux autres académies, la question de l'avenir se pose, notamment en raison de l'arrivée de nouveaux variants. Le sujet de la vaccination demeure sensible. M. le Recteur ne souhaite pas faire de prosélytisme sur le sujet. Il informe le CHSCT qu'il n'y aura pas de centres de vaccination dans les collèges et les lycées, les familles pouvant accéder aux vaccinobus ou à des centres de proximité.

M. le Recteur invite chacun à être attentif et à dénoncer les informations inexactes, fausses et mensongères qui circulent, notamment sur les réseaux sociaux. Les jeunes de Martinique en sont les destinataires, il en va de la responsabilité de chacun de réfuter ces diffusions.

ROLE DES MEMBRES DU CHSCT

M. le Recteur insiste sur le fait qu'il n'est pas normal que les membres du CHSCT ne fassent pas de visites alors qu'ils disposent d'un droit d'accès aux locaux de travail.

Ces visites ont toute leur place eut égard à la situation sanitaire. L'administration prend acte des situations, des suggestions et propositions. Les membres du CHSCT peuvent proposer des solutions. Il y a alors recherche et élaboration de solutions collectives et un enrichissement des actions avec le travail des ISST et CPA. M. le Recteur rappelle que les visites se font par délégation sur les différents sites, en présence d'un Assistant de Prévention, de la Conseillère de Prévention ou de l'ISST.

Mme la Secrétaire générale souligne qu'un programme annuel des visites devrait être soumis lors de cette instance.

Mme LEDOUX rappelle qu'elle a sollicité les membres du CHSCT pour des visites mais qu'elle n'a pas eu de retour. Elle a de nouveau la veille envoyé un mail avec des propositions.

M. ADAINE dit que l'UNSA est favorable à ces visites mais qu'il faut donner le temps aux équipes et attendre que la rentrée se fasse.

Monsieur le Recteur acte le principe des visites, il ajoute que la présence des membres du CHSCT est importante en cette période compliquée pour les personnels.

DEPISTAGE

Mme la Secrétaire générale indique que des autotests sont mis à la disposition des établissements, écoles et services académiques.

Rappel a été fait aux établissements et circonscriptions qui ne les auraient pas récupérés.

Mme BRIEU précise que le stock est suffisant pour cette année et qu'il serait souhaitable que chacun fasse 1 test par semaine.

En cas de cluster, une campagne de test antigéniques sera conduite.

Mme LEDOUX s'interroge sur la fréquence des test salivaires qui seront faits dans le 1er degré.

Mme BRIEU indique qu'une réunion avec l'ARS se tiendra demain pour le déterminer (capacité des laboratoires notamment).

Une fois cela posé, l'information sur la fréquence et les établissements concernés pourra être diffusée.

M. ADAINE demande qu'un rappel régulier aux circonscriptions et chefs d'établissements soit fait pour les autotests car des disparités sur le niveau d'information des personnels subsistent.

M. RODRIGUEZ propose une information par les Organisations Syndicales à tous les personnels sur la mise à disposition des autotests.

Mme TOUSSAINT demande si les personnels faisant l'objet de l'obligation vaccinale en sont informés, notamment les psychologues travaillant en IME, hôpital

Mme la Secrétaire Générale fait référence à la FAQ et à la circulaire du 10 août 2021 qui dresse la liste des personnels concernés.

Elle indique que l'académie va engager un travail sur ce sujet et sur les modalités de contrôle de cette obligation vaccinale.

Par ailleurs, elle porte à la connaissance des membres une dotation exceptionnelle et temporaire pour le recrutement d'AED, en appui aux actions qui faciliteraient la vaccination. Ces moyens ne sont pour l'instant pas encore attribués.

Un appel à candidatures pour des médiateurs LAC aura lieu sous peu pour les tests, puis en renforts de la lutte anticovid.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

M.RODRIGUEZ présente un document « Equipe ressource de l'académie de Martinique ».

Il indique qu'il sera diffusé rapidement à l'ensemble des personnels.

Ce document rappelle l'accompagnement, les dispositifs et les interlocuteurs.

SITUATION DES PERSONNELS AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE

M.RODRIGUEZ précise :

- Si travail en présentiel, règles sanitaires renforcées, respect des gestes barrière, mesures de prudence
- Les horaires décalés sont possibles.
- L'académie reçoit le public sur rendez-vous
- Privilégier et systématiser les réunions en visioconférence, si présentiel, limiter à 6 personnes
- Les moments de convivialité sont exclus.

Agents cas contact : c'est l'assurance maladie qui détermine le cas contact et la durée.

Le Jour de carence est suspendu jusqu'au 31 décembre en cas de test positif.

Nouveauté : si schéma vaccinal complet pas d'isolement mais test à prévoir.

Personnels vulnérables : télétravail/aménagement du poste de travail/ ASA, pas de changement. Si conjoint vulnérable, plus d'ASA pour ce type de cas.

Fermeture de classe ou de crèche (enfants de moins de 16ans) : ASA si pas télétravaillable.

Justificatif qu'il n'y a pas de solution de garde, notamment par le conjoint.

Congés bonifiés : report possible

Mme LEDOUX : les ASA sont-elles encore possibles pour garder les enfants si la scolarisation n'a lieu qu'une fois par semaine ?

OUI aux mêmes conditions.

Mme TOUSSAINT demande une étude d'impact de la crise et une visite médicale de tous les personnels.

Mme La secrétaire générale répond que cela n'est pas possible de manière systématique.

Cependant, les ressources en matière de médecine de prévention peuvent être sollicitées par tous les personnels.

M.HOPPE via le « CHAT », demande à ce que les visites d'écoles/établissements soient faites le plus tôt possible en raison de la situation sanitaire. Mme LEDOUX va dans son sens.

Il est précisé que Mme THEAS apportera un appui logistique (prévenir les écoles/établissements, envoyer les convocations).

Ainsi, la transmission du planning des visites (mail de Mme THEAS) est attendu dans les plus brefs délais.

Suite aux visites, un PV sera à transmettre à l'administration, s'il y a des carences c'est l'administration qui se chargera de transmettre.

Mme TOUSSAINT souhaite connaître la liste des centres d'accueil.

Mme BARTY précise qu'il y a deux centres : Chateauboeuf B, Ilet Charles aux Trois-Ilets. Le Marin et Trinité sont prévus à partir de Lundi.

Les enseignants sollicités ont répondu en nombre.

La gestion des listes des enfants concernés fait l'objet d'une MAJ régulière. Elles sont communiquées aux IEN puis aux responsables de centres.

Mme TOUSSAINT demande pourquoi il n'y a pas d'accueil en collège.

M. Le Recteur répond que l'expérience de l'année dernière (très peu d'enfants de collège) a montré que ce n'est pas judicieux.

M. SCHOLENT suggère la tenue de CHSCT avant la rentrée dans les établissements scolaires.

Mme la Secrétaire générale souligne l'opportunité de la tenue du CHS dans les établissements où ils sont installés.

Elle annonce la tenue de réunions avec la CTM, les adjoints et chefs d'établissement.

Les problématiques d'organisation, avec l'augmentation du temps en présentiel notamment pourront y être abordées.

Concernant les masques, un stock est arrivé mi-août, en nombre suffisant pour les prochains mois.

Mme TOUSSAINT demande que des préconisations soient adressées aux collectivités, aux parents.

Mme la secrétaire Générale souligne que le rectorat a mesuré l'importance de ces échanges, des temps de travail avec les communes et la CTM ont eu lieu et vont encore se dérouler.

Concernant l'adresse aux parents, les directeurs et chefs d'établissement le font déjà et le feront autant que de besoin.

M. ADAINE souligne les difficultés récurrentes rencontrées avec les parents : notamment pour le port du masque. Il souhaiterait qu'un rappel émanant de l'académie à destination des parents soit fait.

M. le Recteur répond que les directeurs ne doivent pas être seuls face à ces situations. Les IEN peuvent venir en soutien sur le terrain. Ils représentent l'institution aux côtés du directeur ou de la directrice.

Ces situations doivent être traitées au plus vite afin de ne pas laisser les choses se dégrader.

Il y a une réglementation nationale qui doit être respectée.

Mme BARTY confirme que tous les personnels de circonscription sont mobilisés en ces circonstances.

M. le Recteur insiste sur la nécessaire réactivité des personnels de circonscription face à ces situations. Ces volontés individuelles d'enfreindre les règles n'étant pas tolérables.

Madame TOUSSAINT demande qui est le médecin référent concernant les problématiques de non port du masque. Le docteur DELATTRE constate qu'il y a un écueil avec la notion de médecin référent. Est-ce le médecin généraliste ou médecin de l'EN ?

La fiche qui sert de support ne lève pas le flou, les situations générées par ces conflits ne sont confortables ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Il faut réussir à composer, expliquer, faire de la pédagogie.

Elle ajoute que les médecins de l'EN peuvent être sollicités en médiation. Seule une situation de handicap signalée peut permettre le non port du masque.

M. Le Recteur constate que cela ne règle pas le problème, il évoque les certificats de complaisance.

Ainsi, si un directeur d'école pense que c'est le cas, le médecin de l'éducation nationale doit être mobilisé. La règle doit s'appliquer de manière égale à tous.

Ce qui doit conduire les actions en pareil cas, c'est l'intérêt de l'élève, même si ce n'est pas facile et peut être conflictuel.

Mme TOUSSAINT est satisfaite des réponses apportées.

Mme LEDOUX signale par le tchat la nécessité de prévoir une salle d'isolement dans chaque établissement.

Elle demande également la tenue d'un CHSCT avant le 27 septembre et si des adaptations au protocole national sont prévues en cas d'élève positif au covid dans une classe dans le second degré.

Invitée à conclure, Mme la DAASEN insiste sur l'importance de la communication concernant les masques et gestes barrières qui doivent être rappelés dès la rentrée aux familles, via la FAQ.

Si besoin, dialogue et échanges doivent être engagés.

Elle souhaite une bonne reprise à tous les personnels en cette période difficile, en souhaitant de meilleures perspectives pour l'avenir.

Monsieur le Recteur remercie tous les participants.

La séance est levée à 16H10

Le Président

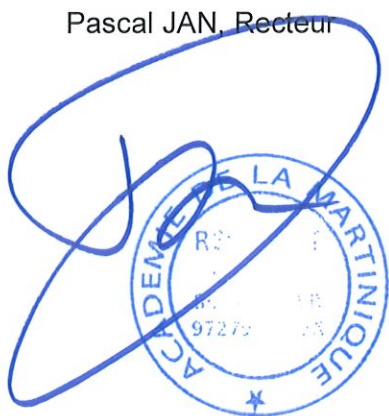
La Secrétaire du CHSCTA

La secrétaire de séance

Pascal JAN, Recteur

Réane LEDOUX

Sophie THEAS, CPA



A black ink signature of Réane LEDOUX.

A black ink signature of Sophie THEAS, CPA.

Procès-verbal adopté à l'unanimité en séance du CHSCTA du 18 novembre 2021.